

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU JAPON

Informations générales

Nom officiel du pays : Japon

Capitale : Tokyo

Population : 127 515 000 (2012) (Gentilé : Japonais)

Langue officielle : Japonais

Membre du dispositif « Centres pour les études en France » depuis décembre 2009

Le système d'enseignement secondaire

Il existe 3 filières dans l'enseignement secondaire permettant l'accès à l'enseignement supérieur au Japon :

- Une **filière générale** dispensée au sein des lycées d'enseignement général, avec un programme commun comprenant un certain nombre de domaines et modules obligatoires, auxquels peuvent s'ajouter des domaines spécifiques propres à chaque établissement ;
- Une **filière professionnelle** découpée en 13 mentions : agriculture, industrie, commerce, pêche, économie domestique, études d'infirmier, informatique, assistance sociale, sciences et mathématiques, éducation physique, musique, beaux-arts et anglais. Ces formations peuvent être dispensées dans des lycées ou des écoles secondaires spécialisées ;
- Une **filière intégrée** mise en place en 1994 pour pallier la désaffection des filières professionnelles. Empruntant à la fois aux modalités des filières générale et professionnelle dans les établissements où les deux sont proposées, elle vise à permettre un apprentissage plus autonome, avec une plus grande liberté de l'élève dans le choix des matières.

La différenciation en filières intervient après 3 années de scolarité au collège, lors de l'entrée en 2^e cycle qui dure lui aussi 3 ans, soit en tout **6 années** de scolarité dans l'enseignement secondaire.

L'enseignement se fait en japonais. Il est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, qui correspond à la fin de la scolarité au collège ; 97% des élèves poursuivent leur scolarité au lycée. La fin des études secondaires n'est pas sanctionnée par le passage d'un examen, mais conditionnée à la validation d'un volume déterminé d'unités horaires. Le diplôme ainsi obtenu donne le droit de se présenter aux

concours d'entrée aux études supérieures ou à certains concours de la fonction publique ; les élèves obtiennent en général ce diplôme à l'âge de 18 ans.

On compte en 2011 15 860 établissements d'enseignement secondaire dans le pays, dont 10 751 collèges, 5060 lycées et 49 écoles secondaires, sans compter les collèges supérieurs de technologie et certaines écoles professionnelles qui proposent des cursus à cheval sur l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. En 2010, sur un total de 3 375 834 élèves scolarisés au lycée, 72,3% l'étaient en filière générale ; le taux d'accès au supérieur après le secondaire est de 56,8% pour la même année.

Lycée français International de Tokyo

5-57-37, Takinogawa, Kita-ku, Tokyo 114-0023

Tél. : +81(0)3-6823-6580

Ecole française du Kansai

536-1, Waraya-cho, Marutamachi-dori, Kuromon, Higashi-Iru, Kamigyo-ku, Kyoto 602-8144

Tél. : +81(0)75-812-7015

Le système de l'enseignement supérieur

>Panorama général de l'enseignement général au Japon

Le réseau des établissements d'enseignement supérieur

On compte au Japon 1236 établissements d'enseignement supérieur en 2012. Parmi eux, on compte :

- 137 établissements nationaux
- 122 autres établissements publics (préfectoraux ou municipaux),
- 977 établissements privés.

Parmi lesquels :

- 783 universités (dont 86 nationales, 92 publiques et 605 privées)
- 395 universités de cycle court (diplômant à bac+2)
- 58 écoles spécialisées.

L'accès à l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur se fait sur concours et à condition d'être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires. L'une des caractéristiques du système japonais est d'être extrêmement sélectif à l'entrée du cursus universitaire ; les concours d'entrée dans les établissements les plus demandés nécessitent un grand investissement en temps de préparation et occasionnent des frais importants.

Les types de cycle

Le système universitaire du Japon est proche du système LMD avec une formation répartie sur 3 cycles, à ceci près que le premier cycle universitaire dure 4 ans.

Des formations d'une durée de deux ans sont également proposées par les universités dites « de cycle court » (« tanki daigaku » ou « junior college »), dispensant les connaissances nécessaires à l'apprentissage d'un métier. Les diplômes obtenus sont comparables à ceux des BTS ou IUT français, et donnent accès à des professions qualifiées dans les domaines du social, paramédical, ou des secteurs spécifiques (photographie, cuisine, mode, etc.). Sous certaines conditions, les étudiants du cycle court peuvent rejoindre le cursus universitaire long. En 2011, 10,6% des étudiants ont fait ce choix et ont pu poursuivre leurs études en intégrant la troisième année du cycle universitaire long.

Le nombre d'étudiants en 2012 s'élève à environ 4 millions, dont près de 2,9 millions inscrits dans les universités de cycle long.

Les diplômes de l'enseignement supérieur

Les principaux diplômes sont :

- Diplômes d'université de cycle court : 2 années d'études après le lycée
- « Gakushi » : 4 années d'études après le lycée, diplôme de fin de premier cycle universitaire correspondant à la licence ; ce diplôme est le plus fortement valorisé et présente la meilleure garantie d'emploi dans de nombreuses disciplines : seulement 12% environ des étudiants poursuivent leurs études après l'obtention du « gakushi ». En effet, le domaine d'études choisi à l'université n'étant pas nécessairement corrélée à la future carrière professionnelle, une spécialisation en master n'est pas perçue comme essentielle.
- « Shushi » : 2 années d'études après l'obtention du « gakushi » ; équivalent du niveau master ;
- « Hakushi » (ou « hakase ») : 3 années d'études après l'obtention d'un master ; équivalent du niveau doctorat. Ces formations de 2^e et 3^e cycle sont dispensées au sein d'un département distinct des facultés réservées aux études de premier cycle, appelé « daigakuin », correspondant aux « post-graduate schools » du système anglo-saxon.

Le système de notation repose sur un système d'appréciations attribuées en fonction de la moyenne des notes d'une matière, calculée sur 100. Chaque matière correspond à un certain nombre de crédits, permettant la validation des unités d'enseignement. Il faut noter qu'au Japon, le redoublement d'une ou plusieurs années est extrêmement rare, dans l'enseignement supérieur comme dans l'ensemble du système éducatif.

La mobilité étudiante du Japon vers la France

- Nombre total d'étudiants en mobilité: 35 652 en 2011, contre 55 101 en 2007, soit une baisse conséquente et constante ces dernières années
- Nombre total d'étudiants en mobilité vers la France: 1876 en 2012-2013
- Nombre total d'inscrits en stock dans les EES français : environ 2000 par an, chiffre qui reste stable
- Principaux domaines d'études visés : Lettres et Sciences Humaines (79.2% des étudiants inscrits en université)
- Evolution de la mobilité vers la France : 1876 en 2012-2013, 1685 en 2011, 1834 en 2010, 2054 en 2009, 1969 en 2008

Autre :

- Principales destinations à l'étranger pour études : Etats-Unis (58,6%), Royaume-Uni (9,0%), Australie (5,9%), France (4,7%).

Les principaux programmes de bourses entre le Japon et la France

- Les Bourses du Gouvernement Français (BGF)
- Les Bourses du MEXT (Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie)
- Les programmes de la JASSO (Japan Student Services Organization)

Autres informations sur l'enseignement au Japon

La situation générale de l'enseignement supérieur

Le déroulement des études supérieures au Japon est globalement satisfaisant. Pour prendre en compte un contexte démographique défavorable (vieillesse de la population et diminution des jeunes générations) et participer au mieux au processus de mondialisation de l'enseignement supérieur, une réforme du système universitaire a été mise en œuvre en 2004. Les grandes lignes de cette réforme ne sont pas sans

rappeler celles de la loi sur la responsabilité et l'autonomie des universités (LRU), votée en France en juillet 2007. Les universités japonaises ont obtenu le statut d'établissement autonome de droit public ; les professeurs ne sont plus fonctionnaires du MEXT, mais salariés d'un établissement de droit public. Les changements essentiels intervenus à cette occasion consistent en renforcement de la direction des universités, une responsabilisation accrue des universités au niveau budgétaire, ainsi qu'un renforcement de l'évaluation des performances des universités.

Il faut cependant noter une traditionnellement faible incitation à la mobilité internationale, bien que depuis quelques années, l'internationalisation de l'enseignement supérieur soit une priorité affichée du MEXT, à travers le lancement de plusieurs initiatives destinées à encourager l'accueil d'étudiants étrangers et la mobilité des étudiants japonais. De plus amples informations sur les programmes d'internationalisation mis en place sont disponibles sur demande auprès de l'Espace Campus France Japon.

Pour plus d'informations

Lien vers le site Campus France du pays : www.japon.campusfrance.org

Lien vers la fiche Curie : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/JAPON_fiche_Curie_2013-10-08_cle83c887.pdf

Contact :

Campus France Japon

Ambassade de France au Japon

4-11-44, Minami-Azabu, Minato-ku, Tokyo 106-8514

Tél. : +81(0)3-5798-6266

Responsable : M. Fabien ROUDIER

Date de création de la fiche : 13/12/2013